



ROYAUME DU MAROC



*« 23^{ème} session de l'Assemblée de l'Autorité Internationale des Fonds
Marins »*

*Déclaration faite par M Mohammed Atlassi
Ministre Plénipotentiaire*

Jamaïque 15 Août 2017

Point 8 de l'Ordre du jour : Rapport du Secrétaire Général

Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter, ainsi qu'aux Membres du Bureau mes félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection pour présider nos travaux. Ma délégation est confiante que sous votre direction nos travaux seront couronnés de succès et vous assure de sa pleine coopération.

Elle tient à remercier le Président sortant l'Amiral Kurshed Alam du Bangladesh pour le travail bien accompli lors de la 22^{ème} session de l'Assemblée de l'Autorité Internationale des Fonds Marins.

Mes remerciements chaleureux vont au pays hôte, la Jamaïque, pour l'hospitalité et les efforts déployés pour faciliter notre séjour. Je saisis cette occasion pour lui présenter mes félicitations à l'occasion du 55^{ème} anniversaire de son indépendance.

Monsieur le Président,

Ma délégation accueille favorablement le rapport annuel du Secrétaire Général contenu dans le document ISBA/23/A/2, qui couvre la période du mois de juillet 2016 à celui de mai 2017. Elle fait sienne la déclaration faite au nom du Groupe africain et compte faire les commentaires suivants à titre national.

Ledit rapport, établi en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer, revêt une importance particulière du fait qu'il est le premier après que M Michael Lodge a pris ses fonctions en tant que Secrétaire Général. A cette occasion, ma délégation lui réitère ses félicitations et l'assure de sa disponibilité à travailler avec lui pour accomplir sa Mission.

Elle apporte le soutien nécessaire à ses efforts destinés à restructurer et dynamiser le Secrétariat et à propulser l'Autorité pour être à la hauteur des défis et surtout pour accompagner l'élan retrouvé durant les derniers mois pour mettre les océans au centre de l'Agenda international avec pour objectif de préserver la santé des océans et de se lancer dans une nouvelle ère de bonne gouvernance et d'exploitation durable des océans.

Monsieur le Président,

La 23^{ème} session de l'autorité internationale des fonds marins intervient dans une conjoncture importante, caractérisée par une prise de conscience de l'importance des océans pour la nature et la vie humaine. Les océans, occupant plus de 70% de notre planète, assurent l'équilibre atmosphérique et environnemental, sans mentionner ses mérites socioéconomiques. Cette prise de

conscience a concerné également les dangers qui guettent nos océans. D'où, l'intensification des efforts diplomatiques multilatéraux, dont certains ont été couronnés de succès durant les derniers mois et d'autres attendent davantage de soutien et d'engagement. L'objectif est d'assurer, entre autres, la préservation et la protection des océans et faire prévaloir leur rôle vital dans la survie humaine et le développement durable dans ses dimensions environnementale, sociale et économique.

Force est de constater, la tenue du 5 au 9 juin de la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a été sanctionnée par l'Appel à l'Action. Ladite conférence a également enregistré une participation de haut niveau de la majorité des Etats parties, qui ont souligné leur engagement à mettre en œuvre les mesures énoncées dans l'Appel à l'Action.

En outre, le 21 juillet dernier, l'Assemblée Générale a franchi une étape cruciale par l'adoption du rapport et des recommandations du Comité préparatoire, établit conformément à la résolution 69/292, relative à l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (connue comme BBNJ). Il s'agit d'un grand pas dans la bonne direction visant à la convocation dans les meilleurs délais d'une conférence intergouvernementale en vue de la négociation de l'instrument précité. Ce qui a bouclé, en conséquence, un long processus de négociations dures et rudes au sein du Comité préparatoire.

Ma délégation a enregistré avec satisfaction la participation de l'Autorité aux échéances sus indiquées et sa contribution positive à leurs travaux. Elle estime que l'Autorité a un rôle à jouer et à consacrer dans le futur instrument BBNJ, surtout pour ce qui du patrimoine commun de l'humanité et du partage des bénéfices.

Monsieur le Président,

La Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer, qui est la référence pour l'organisation des activités dans les océans, confère à l'Autorité, entre autres, de prendre les mesures nécessaires pour protéger et conserver les ressources naturelles qui se trouvent dans la zone, prévenir les dommages à la flore et à la faune marine, et surtout mettre sur pied les règles et procédures indispensables pour prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin résultant d'activités dans la zone.

Ma délégation appuie le rôle joué par l'Autorité pour l'élaboration d'un code d'exploitation et prend note à cet égard, du projet de rapport d'examen périodique du régime international de la zone, en application de l'article 154 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle salue les efforts déployés, à cet effet, par le comité d'examen.

Elle tient à souligner que l'Autorité a la responsabilité de veiller à l'établissement des règles nécessaires de nature à permettre également aux contractants de passer à la phase d'exploitation dans la zone, avec pour objectif, entre autres, le partage des bénéfices et richesses que regorgent la zone, relevant du patrimoine commun de l'humanité. La transparence doit être de mise à cet égard.

L'Autorité reste le garant, tout d'abord, pour veiller au respect des attributions que lui confèrent la Convention, ainsi que vis-à-vis des Etats Membres pour ce qui est des engagements des contractants, surtout pour ce qui est du patrimoine commun de l'humanité et le partage des bénéfices.

Monsieur le Président,

-Ma délégation considère que la formation et le renforcement des capacités des pays en développement est impératif pour outiller les ressources humaines de ces pays, notamment dans le domaine de la recherche scientifique marine. Les ateliers et les séminaires doivent profiter aux pays en développement pour assurer l'accès au développement durable des ressources vivantes et non vivantes et la protection de l'environnement marin dans les zones au-delà de la juridiction nationale. Ma délégation accueille l'organisation des ateliers et séminaires organisés à cet effet et demande d'assurer une continuité.

-Le Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la zone permettra aux pays en développement de bénéficier de programmes de formation, d'assistance techniques et de coopération scientifique. A cet égard, ma délégation remercie les Etats qui ont contribué audit fonds et exhorte d'autres à leur emboîter le pas pour pérenniser les programmes de formation.

-La Bibliothèque SatyaNandan constitue tant pour les Etats Membres que les chercheurs un trésor de documents et de références en matière de droit de la mer.

-La mise sur pied d'un site web de l'Autorité est un pas dans le bon sens vue la poussée que connaît le domaine des technologies de l'information et de communication devenu indispensable dans toute recherche et apprentissage. Le site permettra aux intéressés des différents coins du monde d'accéder aux informations et aux publications numériques et aux documents officiels de l'Autorité.

Merci pour votre attention.